COMMUNE DE GENOLIER

Place du Village 5 - 1272 Genolier
tél. 022 366 86 30
www.genolier.ch - greffe@genolier.ch

SERVICE DES EAUX

Tarif du prix de vente de l'eau, de la location des appareils de mesure ainsi que de la taxe d'épuration pour 2026

Au compteur

Fourniture d'eau à tous les abonnés au réseau communal. Ce tarif est applicable à la consommation d'eau enregistrée par le compteur et il est subordonné aux dispositions du règlement communal sur le service de distribution d'eau.

Il comprend les éléments suivants :

1)	Prix par mètre cube soutiré	CHF 1.—
2)	Finance annuelle de location de compteur, diamètres courants (*les cas spéciaux seront réglés par la Municipalité)*	CHF 30.--

Taxe d'épuration

Prix par mètre cube d'eau utilisé	CHF 2.50

Le présent tarif, adopté par la Municipalité de Genolier dans sa séance du 24 novembre 2025 entrera en vigueur au 1er janvier 2026 ; il annule tous les précédents tarifs.

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic : A. Darmon

la secrétaire : D. Jayet

MUNICIPALITÉ DE GENOLIER

Genolier, le 25 novembre 2025

N. réf. 81.05